Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_66-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-66 du 08.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Christine ROBERT (Pouvoir donné à Chrystel LOMBARD), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON et Madame Solène LE MOUEL (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ).

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR ROI MORVAN COMMUNAUTÉ – SAS ROI MORVAN ENERGIES

La SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

- Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation…) et participer à leur

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_66-DE

gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;
- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;
- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

La commune de Locmalo est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%
SEM 56 Energies	2	100 000 €	1000	33,33%
Berné	1	8 300 €	83	2,77%
Gourin	1	19 700 €	197	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvénégen	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
Saint-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
Saint-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

VU la délibération n°79-2022 en date du 07/09/2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 ;

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_66-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME Monsieur GAUTIER Joël** pour représenter la collectivité au sein des instances de Roi Morvan Energies ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 08 juillet 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Bernard COSPÉREC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 09 juillet 2026
Transmis en Préfecture le 09 juillet 2026